



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INVITATION PRESSE

La Rochelle, le 10/07/2020

CRÉATION D'UNE CELLULE DÉDIÉE À LA PRISE EN CHARGE OPÉRATIONNELLE DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Cette cellule est dédiée à la prise en charge des victimes de violences conjugales et a compétence sur tout le territoire de la Charente-Maritime. Ainsi elle peut prendre en charge les victimes de violences conjugales sur l'ensemble du territoire du département 17.

Elle veille à la structuration, à la coordination, à la mise en œuvre et à l'amélioration des dispositifs d'aide aux victimes, lorsque le dossier fait l'objet d'une difficulté particulière non résolue par les réseaux d'aides classiques et nécessite une approche transversale. Il en est de même si la situation nécessite une intervention urgente en raison de sa gravité ou des circonstances.

La cellule a également le rôle de porter une réflexion sur les dispositifs existants, de proposer des évolutions dans un souci d'amélioration de ces structures en termes de prise en charge des victimes. Elle assure enfin la coordination et l'articulation entre les dispositifs nouveaux et existants avec un objectif d'efficacité renforcée.

La signature se fera en présence du **Préfet de la Charente-Maritime** ainsi que des représentants du **Parquet du Tribunal Judiciaire de La Rochelle**, du **Parquet du Tribunal Judiciaire de Saintes**, de l'**Agence Régionale de Santé**, du **Groupement de la Gendarmerie Nationale**, de la **Direction Départementale de la Sécurité Publique**, de l'**Association Enquête et Médiation**, du **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles-Aide aux Victimes de Charente-Maritime**, du **Service Pénitentiaire Insertion et Probation de Charente-Maritime**.

**Jeudi 16 juillet 2020
à 16h00
38, rue Réaumur
17000 - La Rochelle**

Merci de signaler votre présence :

pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 25 / Port. : 07 85 00 17 89

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)